

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MIRAMAS
SÉANCE PUBLIQUE DU 17 DÉCEMBRE 2009

La séance est ouverte à 20 heures dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

(M. le Maire demande à Mme BUTI de faire l'appel.)

** Madame BUTI procède à l'appel nominal des élus du Conseil municipal :*

Etaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX, Gérard GERON, Gérald GUILLEMONT, Marie-Pierre VIAL, Jean GUILLON, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Laetitia DEFFOBIS, Fadela AOUMMEUR, Jean-Eudes JOFFRIN, Christian PEYRO, Guy DEMARETZ, Liliane FLEURY, Jacques RODRIGUEZ, Gérard GACHON, Robert SORIANO, Armelle RAFFINI, Christian NAVARRO, Danielle GACHE, Eric MARCHESI, Martine ARFI-AYALA, Fatma LAPRADE, Corinne LE CAR, Fatima FETTACHE BOUGUessa, Géraldine BUTI, Pierre CARLIN, Jean-Claude DETOURNAY, Patricia GIMENES, Eric ROUBY, Claude MIKAELIAN, Sandrine VENTURE, Cécile DUMAS.

Etaient représentées, Mesdames :

Maryse RODDE par Jean GUILLON,

Maryline KERAUDY par Eric ROUBY,
Virginie BICHET par Pierre CARLIN.

A) Désignation du Secrétaire de séance.

M. le MAIRE.- Je vous propose de désigner **Mme Marie-Pierre VIAL** pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

B) Ratification du compte-rendu du Conseil municipal du 20 novembre 2009.

M. le MAIRE.- Il s'agit bien, conformément à nos statuts, de la confirmation des propos qui ont été tenus. Y a-t-il des demandes de modifications ?... Dans ce cas, nous passons au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

C) Délibérations

*** EDUCATION JEUNESSE ET SPORTS**

N°1 - Aide au projet de l'école Elémentaire Jean Moulin intitulé « Classe trappeur à Seynes-les-Alpes » du 25/01/2010 au 29/01/2010.

Rapporteur : M. GACHON (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°2 - Aide financière exceptionnelle à l'Athlétic C lub Miramas pour qualification aux championnats de France Elite.

Rapporteur : M. GERON (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?

M. ROUBY.- Mon intervention vaut pour les questions 2, 3, 4, 5 et 6, dans la continuité du dernier Conseil municipal : on s'aperçoit qu'il y a des distorsions avec les critères que nous avons votés et les frais réels. Nous avons donc une proposition à faire, mais, bien évidemment, nous sommes « pour » ces subventions. On aurait une proposition de modification de la question n°13 du Conseil municipal du 16 octobre qui portait attribution de ces critères, pour laquelle il s'agirait simplement de rajouter –parce qu'effectivement, c'est ce qui a été fait– : le remboursement des frais exceptionnels se fera sur la base des frais réels engagés sans pour autant que ceux-ci puissent dépasser les critères que nous avons votés la dernière fois, parce que nous nous apercevons qu'il y a des écarts importants parfois, notamment sur les questions 4 et 5. On proposait donc cette petite modification afin de rester dans le cadre de ce qui a été fait ce soir, et que l'on ne dépasse pas.

M. le MAIRE.- Je vais céder la parole à M. GERON qui va vous répondre, mais je pense que ce type de proposition pourrait être vu en Commission municipale ; c'est fait pour cela.

M. GERON.- Cela aurait été le premier élément de ma réponse, on s'est vu depuis et on est convenu ensemble que l'on remettrait –je l'avais dit lors du dernier Conseil municipal– ce dossier annuellement sur la table, cela ne pose aucune difficulté.

Je ne partage pas votre analyse. Je pense que ces critères sont bons. Cependant, nous aurons un groupe de travail pour faire le bilan au terme de l'exercice, et si les critères doivent être adaptés, y compris le fait de prendre en compte votre proposition et que la Commission *ad hoc*

considère qu'elle est intéressante, il n'y a aucune difficulté pour que cela soit étudié.

M. le MAIRE.- J'imagine que vous allez voter comme la dernière fois ?

M. ROUBY.- On va s'abstenir dans la mesure où les critères ne sont pas changés.

On disait simplement que par rapport aux frais réels, c'était certainement normal, mais qu'il fallait mettre un garde-fou qui était justement les critères ; c'est à discuter.

M. le MAIRE.- On en parle en Commission et on propose un groupe de travail sur cette question : je pense que c'est une bonne proposition, êtes-vous d'accord ?

M. ROUBY.- Tout à fait.

M. le MAIRE.- On passe au vote.

VOTE :

POUR : 29 (26 Groupe Pour Miramas + 3 Groupe d'Opposition de Gauche)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6 (Groupe DVD Divers Droite)

N°3 - Aide financière exceptionnelle à Sports Loisirs Culture Miramas dans le cadre de la formation diplômante.

Rapporteur : Mme GACHE (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE (s'adressant à M. ROUBY).- Nous passons au vote puisque vous avez indiqué ce que vous alliez voter pour les prochaines questions.

(M. ROUBY acquiesce d'un signe de tête.)

VOTE :

POUR : 29 (26 Groupe Pour Miramas + 3 Groupe d'Opposition de Gauche)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6 (Groupe DVD Divers Droite)

N°4 - Aide financière exceptionnelle à l'association «Nautic Club Miramas » pour qualification aux championnats de France de planche à voile.

Rapporteur : M. GERON (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

VOTE :

POUR : 29 (26 Groupe Pour Miramas + 3 Groupe d'Opposition de Gauche)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6 (Groupe DVD Divers Droite)

N°5 - Aide financière exceptionnelle au club d'Escrime Miramas pour qualification aux championnats de France.

Rapporteur : Mme GACHE (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

VOTE :

POUR : 29 (26 Groupe Pour Miramas + 3 Groupe d'Opposition de Gauche)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6 (Groupe DVD Divers Droite)

N°6 - aide financière exceptionnelle à l'association Mille et une Danses pour qualifications aux championnats de France de Danse.

Rapporteur : M. GERON

Avant de lire cette délibération, je voudrais apporter une précision au Conseil municipal : nous avons provisionné au budget une enveloppe de 40.000 € qui devait être destinée à ces subventions exceptionnelles. Il est assez normal qu'à ce Conseil municipal et au

précédent, des factures soient présentées par les clubs –parce qu’il faut quand même qu’ils fassent leur championnat– factures que le Service étudie. Je n'ai plus le chiffre en tête, mais sur ces 40.000 €, le total des subventions exceptionnelles qui seront distribuées est de l'ordre de 30.000 €. C'est ce qu'auront consommé cette année les clubs sportifs au titre des subventions exceptionnelles.

(Présentation du rapport.)

En utilisant nos critères, nous devrions rembourser 5.906,86 €, mais l'association étant économe, elle a cherché des modes de déplacement moins coûteux, des modes d'hébergement plus collectifs et moins coûteux, ces frais engagés s'élèvent donc à 2.215,97 €, et nous proposons donc un remboursement de 2.215 €. C'est-à-dire que le Conseil municipal, la Majorité, veut être tout aussi économe que l'association.

M. le MAIRE.- On passe au vote : qui est contre ?...

VOTE :

POUR : 29 (26 Groupe Pour Miramas + 3 Groupe d'Opposition de Gauche)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6 (Groupe DVD Divers Droite)

M. le MAIRE.- Il faut féliciter les clubs de la ville qui vont maintenant de plus en plus en championnat de France, en espérant toutefois qu'ils n'iront pas toujours en championnat d'Europe, ou du monde, car ensuite les frais de déplacement sont beaucoup plus importants.

M. GERON.- J'étais hier à l'assemblée générale du club de handball qui joue à haut niveau à Istres : leur budget fait 1,6 M€ ; je pense donc que M. GUILLEMONT aurait quelques soucis.

N°7 - Complément de subvention de fonctionnement 20 09 à diverses associations sportives.

Rapporteur : M. GERON

Il ne s'agit pas là d'une subvention exceptionnelle, mais d'un complément de subvention de fonctionnement à deux associations : « Sport Boules Miramasséen » et « La Boule Rousse Tranquille ». Pour chacune d'entre elles, nous proposons de leur verser une subvention de 1.200 € au titre de leur contribution aux fêtes votives, ce qui n'avait pas été intégré dans le calcul initial de la subvention.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?... Tout le monde connaît ce sport très traditionnel. Je passe au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°8 - Complément de subvention de fonctionnement 20 09 au Nautic Club Miramas.

Rapporteur : Mme GACHE (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

Mme DUMAS.- Effectivement, l'association est satisfaite du geste de la Mairie. Il convient quand même de dire qu'il était attendu quelque chose, mais pas forcément de la Mairie, car au départ le manque à gagner vient du SAN. Ce n'est donc pas Noël, mais c'est justement un moyen d'arriver à équilibrer les comptes qui jusque-là ne pouvaient plus s'équilibrer. Toutefois, la question demeure : comment arriver à pérenniser le poste du moniteur qui sert aussi à un public autre que celui de l'association ?

M. le MAIRE.- Ce n'est pas Noël, ce n'est pas le 1^{er} avril non plus...

Y a-t-il d'autres interventions ?... Nous passons donc au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°9 – Convention entre la Ville de Miramas et l'association Nautic Club Miramas relative à l'octroi d'une subvention.

Rapporteur : Mme GACHE (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

*** DIRECTION DES FINANCES**

N°10 - Avance sur participation 2009 à verser à l'OGEC.

Rapporteur : M. GUILLEMONT (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Monsieur MIKAELIAN ?

M. MIKAELIAN.- En ce qui concerne cette avance sur participation, il y a quelque chose que je voudrais bien comprendre : vous parlez d'une avance de 90 % du forfait communal qui s'élèverait à 127.492 €, et là il y a une avance de 114.000 €, parce que la convention, apparemment, n'a pas encore abouti avec l'OGEC.

Or, je vous avais demandé des explications lors de la Commission : au compte administratif 2008 dans la ligne qui concerne l'OGEC, chapitre 65, je crois, il a été dépensé 247.000 €. Quelle est alors la différence par rapport aux 127.492 € dont il est question dans cette délibération ?

M. GUILLEMONT.- Sur cet article, en fait il y a une douzaine de contributions en 2008 qui ont été versées par la Commune :

- le (SIANPOU ?) pour 16.500 €
- l'OGEC pour 127.492,50 €

Ne notez pas ces chiffres, Monsieur MIKAELIAN, je vous donnerai le tableau en sortant tout à l'heure.

Ensuite, il y a :

- l'Association Collectifs Provençaux, une adhésion à 50 €
- le Syndicat Mixte d'Énergie 13 pour la cotisation annuelle : 3.850 €
- l'association Feux et Forêt pour 200 €
- l'association (CLIC ALLIAGE ?), adhésion : 4.010 €
- l'Agence de l'Eau, une redevance pour 2.308 €
- DEXIA emprunt pour 79.373,41 €
- la (TELE 13 ?) pour 5.861 €
- le (SICEB ?) pour 6.017,70 €
- l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de Protection de l'Environnement pour 1.570 €.

Le total faisant 247.242,71 €.

J'ai sous les yeux –et je vous le donnerai également en fin de Conseil– le mandat qui a été signé par le Maire en 2008 concernant le versement du forfait communal à l'OGEC qui correspond bien aux 127.492,50 €.

Ensuite concernant la discussion à avoir avec l'OGEC, il est vrai que l'OGEC nous a envoyé durant l'été un document très volumineux qui est une évaluation bâtie à partir d'un logiciel fourni par l'Union des Organisations des Ecoles catholiques au niveau national, et nous-mêmes procédons à nos propres évaluations. Aujourd'hui, compte tenu du fait que la proposition de l'OGEC est de partir des comptes inhérents au compte administratif, on doit aller vraiment dans le détail et dans la recherche de toutes les heures passées par tous les agents durant la journée scolaire, ce qui est effectivement extrêmement long. Je pense cependant que l'on va se fixer pour objectif de pouvoir entrer en discussion avec l'OGEC

durant le mois de janvier, et de proposer la délibération en même temps que le vote du budget primitif.

M. le MAIRE.- Il faut que l'école puisse fonctionner. Avez-vous eu toutes les informations nécessaires, Monsieur MIKAELIAN ?

(M. MIKAELIAN acquiesce d'un signe de tête.)

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ?... Nous passons donc au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°11 - Affaire COMMUNE/BONNET-BONFILS : constitution d'une provision pour risque.

Rapporteur : M. GUILLEMONT

Je passe les considérations sur la M14, qui sont fort intéressantes et importantes, puisque c'est en raison de la M14 que l'on passe cette délibération.

(Lecture du rapport.)

Je rappelle quand même pour que les choses soient claires que Mme BONNET-BONFILS avait été recrutée durant le mandat précédent et qu'il avait été mis fin à son contrat durant le mandat précédent également : nous assurons donc simplement la continuité des dossiers qui sont entre les mains d'un Conseil municipal.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?...

(S'adressant à Me TEISSIER) Il s'agit donc de 62.054 € que j'espère, nous n'aurons pas à payer... La justice suivra son cours.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°12 - Décision Modificative N°3- exercice 2009 –Budget Principal Ville de Miramas.

Rapporteur : M. GUILLEMONT (Lecture du rapport.)

Pour les personnes qui sont dans l'assistance et qui n'ont pas les tableaux, le solde pour la section de fonctionnement s'établit à zéro euro en dépenses, ainsi qu'en recettes, parce que l'on fait simplement des mouvements internes à chacun des chapitres, il n'y a donc pas de dépenses ni de recettes nouvelles inscrites à l'occasion de cette délibération modificative n°3.

En revanche, en section d'investissement, nous avons en dépenses au total le solde de 8.436,12 €, ainsi qu'en recettes, parce que nous avons une subvention qui nous a été notifiée et qui présente une augmentation qui n'était pas prévue au départ de 8.436,12 €. On a donc affecté la même somme en dépenses.

C'est une délibération de techniques comptables pour permettre de préparer la fin de l'exercice comptable et le compte administratif, mais comme vous le voyez cela ne modifie pas l'ensemble de l'équilibre du budget, tant en fonctionnement qu'en investissement.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions quant à ce toilettage ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°13 - Ouverture de crédits d'investissement anticipée sur le budget 2010.

Rapporteur : M. GUILLEMONT (Présentation du rapport.)

Je précise qu'au chapitre 20, « Immobilisations incorporelles » pour 60.000 €, ce sont les études.

Les chiffres indiqués dans le tableau seront repris dans le budget primitif que nous voterons prochainement.

M. le MAIRE.- C'est pour permettre aux collectivités locales notamment de continuer à travailler en attendant le débat budgétaire. Y a-t-il des questions ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°14 - Versement d'acomptes aux Associations et Eta blissement Public Local.

Rapporteur : Mme AOUMMEUR (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Il n'y a rien de nouveau, c'est permanent là aussi et c'est pour permettre à l'ensemble de ces associations et au CCAS de continuer d'œuvrer pour l'intérêt de la ville. Y a-t-il des questions ?

M. MIKAELIAN.- Dans le cadre de ces versements d'acomptes aux associations, je souhaite vous rappeler tout simplement qu'il y a une association qui tient à cœur à tous ceux qui sont en difficultés, c'est le Secours Populaire qui n'a toujours pas de local, qui n'a toujours pas de subvention, et qui attend dans la difficulté de pouvoir mieux aider les Miramasséens. Nous sommes dans une période de froid et les besoins sont de plus en plus importants. J'espère qu'un jour vous prendrez en compte ce que je vous dis sur le Secours Populaire, parce que de promesse en promesse, le temps file et le Secours Populaire peine et avec lui les gens qui sont tributaires d'aides pour arriver à subsister.

M. le MAIRE.- votre intervention n'a pas vraiment de rapport avec cette délibération, mais puisque vous me permettez de parler de cela, j'imagine que pour tous ici il tient à cœur d'aider les plus démunis. Simplement, nous n'y pouvons rien si la Ville de Miramas ne possède pas –et je regarde Christian PEYRO qui pourrait prendre bâtiment par bâtiment– à l'heure actuelle de bâtiment, donc de solution.

(M. PEYRO hoche la tête.)

M. le MAIRE.- Je vous remercie d'avoir posé cette question, Monsieur MIKAELIAN, mais pour l'instant nous sommes à la question 14, il s'agit de versement d'acomptes, on passe donc au vote : qui est contre ?

M. MIKAELIAN.- Monsieur le Maire ?

M. le MAIRE.- Nous passons au vote, Monsieur.

M. MIKAELIAN.- Je voudrais à nouveau intervenir sur ce sujet.

M. le MAIRE.- Sur l'acompte ?

MIKAELIAN Sur le Secours Populaire.

M. le MAIRE.- Le Secours Populaire ne fait pas partie de la délibération, Monsieur MIKAELIAN, donc si vous voulez me poser une autre question concernant le Secours Populaire, vous pourrez le faire à la fin du Conseil municipal. Vous savez, on applique avec beaucoup de rigueur le règlement intérieur que nous avons voté. Je ne crains pas la question du Secours Populaire, mais il y a deux solutions : soit, vous continuez à chaque fois et à chaque fois je vous réponds la même chose... Bien sûr, on essaye de trouver des solutions, mais pour tout le monde, Monsieur MIKAELIAN, pas seulement pour le Secours Populaire : pour les élus de l'Opposition, pour les adjoints ou élus de la Majorité, mais aussi pour les services, et nous cherchons des lieux pour pouvoir héberger tout le monde, et cela ne se trouve pas facilement.

M. MIKAELIAN.- J'ai bien compris, mais je voulais vous faire une proposition...

M. le MAIRE.- Vous avez un local ?

M. MIKAELIAN.- Non, je n'ai pas de locaux, mais que les élus de l'Opposition n'aient pas de local, c'est ennuyeux, ce n'est pas conforme au règlement intérieur auquel vous faisiez référence tout à l'heure...

M. le MAIRE.- Tout à fait.

M. MIKAELIAN.- ... Mais la chose est moins dramatique que pour le Secours Populaire.

Mme VIAL.- (*Hors micro.*)

M. MIKAELIAN.- Si vous permettez, je vais finir.

M. le MAIRE (s'adressant à Mme VIAL).- Laissez-le finir.

Terminez, Monsieur MIKAELIAN.

M. MIKAELIAN.- On peut parler quand on n'est pas d'accord quand même ici !

M. le MAIRE.- Personne ne vous empêchera de parler, Monsieur MIKAELIAN.

M. MIKAELIAN.- Non, ça c'est sûr.

M. le MAIRE.- Vous voyez que nous sommes d'accord.

M. MIKAELIAN.- Une villa située boulevard du 14 juillet, le long des voies, est en cours e rénovation...

M. CARLIN.- C'est la proposition que l'on a faite.

M. MIKAELIAN.- Je n'étais pas au courant. Cette villa est donc en cours de rénovation, et d'après ce que je sais, elle va servir au Centre Albert SCHWEITZER : il y aurait peut-être moyen de positionner là dans un petit local, très discrètement, le Secours Populaire. C'est pour vous aider, Monsieur le Maire, à trouver une solution. Comprenez dans tout cela mon souci de vous aider.

M. le MAIRE.- J'aime beaucoup quand vous essayez de nous aider, Monsieur MIKAELIAN, et c'est avec un grand plaisir que j'entends votre proposition, sachant que.... Etes-vous allé visiter le hangar d'Eyguières ?

M. MIKAELIAN.- Non.

M. le MAIRE.- Il faudrait prendre la totalité de la villa Santelli, mais le problème, c'est que nous la conservons, comme vous le savez, dans une opération de réhabilitation du Centre SCHWEITZER.

Monsieur CARLIN, vous souhaitez la parole.

M. CARLIN.- Je ne voudrais pas allonger le débat puisque cela ne fait pas partie de la question que l'on traite, cependant, M. MIKAELIAN ouvre des portes qui sont déjà tout ouvertes, puisqu'à l'époque nous avions l'intention de bloquer dans cette maison Santelli le Secours Populaire, le Secours Catholique et même peut-être les Restaurants du Cœur pour faire une seule structure. Ce n'était d'ailleurs

pas dénué d'intérêt, parce que nous voulions pouvoir contrôler les gens qui venaient, car nous avons constaté que des gens faisaient le tour de toutes les structures, alors que d'autres, qui en avaient bien besoin, ne pouvaient pas venir ou n'avaient plus rien quand ils venaient. Voilà pourquoi on avait pensé à regrouper toutes ces associations caritatives afin de pouvoir les contrôler, et on avait pensé à la villa Santelli. Evidemment, aujourd'hui, la villa Santelli a une autre...

M. le MAIRE.- Une autre destination pour le moment.

Merci à tous les deux d'avoir conversé sur cette question.

Je souhaiterais quand même, pour la fluidité du Conseil municipal, que l'on se cantonne aux délibérations. Je reviendrai sur ces questions d'aide dans un autre débat, puisque nous y travaillons avec Mme CHAYOT.

J'ai entendu ce que vous avez dit, on pense tous à celles et ceux qui, vu la situation actuelle et le taux de chômage, ont des difficultés. Nous sommes sur des circuits, mais chaque association est indépendante et son fichier est non consultable. Ce qui veut dire que, par exemple, pour les Restaurants du Cœur, ni les Assistantes sociales du CCAS, ni la nouvelle directrice –je profite d'ailleurs de vous présenter Mme (BRAC ?) qui est donc la nouvelle directrice du CCAS– ne peuvent consulter ces fichiers, parce que ces associations sont –comme je viens de le dire– indépendantes et elles ont leurs propres critères.

Je reviens donc à la délibération n°14 et je passe au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°15 - Garantie d'emprunt au profit de NEOLIA. Auprès de la C.D.C. Construction de 28 logements PLUS à Miramas – Rue de Verdun.

Rapporteur : M. PEYRO

M. le MAIRE.- C'est une belle affaire pour les Miramasséens.

M. PEYRO.- NEOLIA est une société anonyme créée en 1948 à l'initiative des entreprises régionales à Montbéliard, notamment les Usines PEUGEOT. C'est une ESH (Entreprise Sociale pour l'Habitat) et actuellement son parc locatif est de 36.500 logements.

Elle construit un bâtiment à Miramas qui se situe rue Henri JOUVE à l'Est, rue de Verdun au Nord, rue Abbé COUTURE au Sud ; c'est une construction à très hautes performances énergétiques de 28 logements : 16 T2, 12 T3, et 3 logements seront réservés à la Ville si nous garantissons l'emprunt qui est d'un montant de 3.405.784 €.

(Lecture du rapport.)

Je vous rappelle que le PLUS est le Prêt Locatif à Usage Social au taux d'intérêt actuariel annuel de 1,5 %.

M. le MAIRE (s'adressant à M. CARLIN).- Si mes souvenirs sont bons, c'était une construction que vous aviez autorisée. C'est un bailleur qui l'a reprise, il est venu nous voir, nous avons su négocier et nous sommes arrivés au sujet qui nous intéressait, c'est-à-dire la délibération qui suit.

En ce qui concerne pour l'instant cette délibération, y a-t-il des questions ?... On passe donc au vote : qui est pour ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°16 - Garantie d'emprunt au profit de NEOLIA auprès de la C.D.C. Acquisition-amélioration de 48 logements PLUS à Miramas – Cité Capitaine.

Rapporteur : M. PEYRO (Présentation du rapport.)

Il s'agit de la Cité Capitaine qui a été rachetée en 2008 par la société NEOLIA qui va entreprendre une amélioration de l'habitat. Une somme est consacrée à l'achat et une autre à l'amélioration. L'emprunt

sera donc garanti à hauteur de 55 % pour la Commune et 45 % pour le Conseil Général. La Cité Capitaine compte 48 logements dont six seront réservés à la Ville. Nous avons pris contact avec les responsables de cette société de façon que les travaux qui vont être effectués dans cette Cité soient faits dans de bonnes conditions. Ainsi, il est prévu la signature d'une charte tripartite qui devra être signée par les locataires, le bailleur et la Municipalité, chose que nous avons déjà faite avec la société ICF.

M. le MAIRE.- Tout à fait. La Cité Capitaine est une cité historique de notre ville et elle était très dégradée. ICF s'en est séparé et la société NEOLIA est arrivée. Notre objectif, comme le disait Christian PEYRO, est de négocier avec NEOLIA la qualité des travaux, la réalité des charges, parce qu'il faut que la Commune fasse en sorte que les charges de ces logements n'augmentent pas, ou alors qu'elles soient compensées par une baisse des charges payées par les locataires. Nous avons donc commencé **ce travail en donnant une première partie, un emprunt sur un petit bâtiment, et de l'autre côté en arrivant sur ce gros bâtiment avec les autres collectivités territoriales**. Ces négociations sont donc lancées, nous aurons une rencontre avec l'ensemble des habitants, et la négociation garantira –comme nous avons su le faire avec ICF– la sécurité et les finances de nos concitoyens.

S'il n'y a pas de questions, je passe au vote... Monsieur MIKAELIAN ?

M. MIKAELIAN.- Sur ce sujet-là qui concerne la vie de tous les jours des habitants de ces cités qui ont vieilli et qui ont vraiment besoin de rénovation, je voudrais me faire l'écho des quelques inquiétudes bien compréhensibles des habitants pour la plupart âgés de ces cités-là.

Premièrement, vous dites qu'une convention va être passée pour l'organisation des travaux : je crois que c'est une chose intéressante pour peu que l'on y associe les habitants...

M. PEYRO.- Elle est tripartite.

M. MIKAELIAN.- D'accord.

Deuxièmement, pouvez-vous nous garantir aujourd'hui qu'il n'y aura pas d'autres constructions sur le territoire des Cités Capitaine au milieu des 48 maisons qu'il y a actuellement ?

Enfin, comment vont évoluer les loyers que payent les citoyens habitant ces cités Capitaine, parce qu'il y a toujours un souci ensuite d'augmentation de loyer, même si l'on peut comprendre, compte tenu de la rénovation, que les choses changent quelque peu ?

M. PEYRO.- Il n'y aura pas de constructions supplémentaires. Je vous ai donné un document qui accompagne la délibération où figure tout ce qui va être fait à la Cité Capitaine.

En ce qui concerne les loyers, ils augmenteront forcément un peu. On en a déjà discuté lors d'une réunion publique avec les habitants, mais l'augmentation est si modérée que tout le monde est content. Il faut savoir toutefois que lors de cette réunion publique, la totalité des locataires n'était pas présente, c'est la raison pour laquelle on va mettre en place une prochaine réunion publique où l'on va faire en sorte qu'ils soient tous là pour signer cette convention, et on va leur expliquer les améliorations que l'on va apporter à leur logement, car on va changer des sanitaires, remplacer des carreaux, on va refaire les plafonds, l'isolation sous les toitures, l'électricité sera refaite en totalité pour la mettre aux normes, les canaux à l'extérieur vont également être remis en service pour l'irrigation des jardins, des fosses aux alentours, dont on ne sait pas à quoi elles servent, vont être bouchées, etc.. Leur loyer sera un petit peu plus cher, mais cela pourra être compensé par les charges, et par l'APL qui sera adaptée.

M. le MAIRE.- On a pris ce dossier –comme on a pris tous les autres dossiers– avec les bailleurs au niveau de la ville, c'est-à-dire que l'on analyse les comptes, les charges et on fait le bilan. Vous avez vu qu'il y a aussi une réhabilitation complète thermique par les toits, car on sait que c'est par là que la chaleur s'en va. Les charges locatives étaient donc très lourdes, on va de ce fait les diminuer, et en plus cela nous

permettra de faire des économies d'énergie, ce qui dans ce moment majeur et historique est important.

Je pense que nous aurons cette réunion en janvier et nous finaliserons tout cela. Nous le faisons d'ailleurs entre les habitants, le bailleur, et la Commune, qui n'a pas de relation directe avec le bailleur et le locataire, s'immisce pour essayer de peser dans la discussion et de figer les accords.

Voilà pourquoi nous garantissons l'emprunt de la Cité Capitaine. C'est un accélérateur de travaux pour les habitants et je pense que les 48 familles seront contentes de l'apprendre. Il y aura aussi la sortie de la Cité Capitaine à assurer sur le plan de la sécurité.

M. ROUBY.- A propos de ce que M. PEYRO a dit, pourrait-on avoir une estimation de la différence de loyer ?

M. PEYRO.- Ce n'était pas important, mais je n'ai pas le chiffre exact en tête. C'était, je crois, de l'ordre de 30 €, il y avait une fourchette selon le logement mais les gens ont tous été surpris et ont dit que cela leur convenait. Je le répète, je ne sais plus le chiffre exact, mais je sais qu'il y avait une bonne réaction de la part de tous les locataires.

Par ailleurs, les locataires qui logent avec leurs parents âgés ont voulu savoir ce qui allait se passer pour eux : on leur a dit qu'il n'y avait pas de souci, qu'il suffisait, puisque l'on a acheté la Cité Capitaine, de déclarer qu'ils étaient dans ce logement, et ils seraient alors nouveaux bailleurs avec leurs parents.

M. le MAIRE.- Ce qui est rare !

M. PEYRO.- Ils ont accepté ce genre de situation. Ce que disait M. MIKAELIAN tout à l'heure est vrai, car beaucoup de personnes âgées vivent dans ces logements, il fallait donc le prévoir.

M. MIKAELIAN.- Comme vous venez de l'aborder, Monsieur le Maire, puisque l'on parle de la Cité Capitaine, il y a la route qui va sur le pont du passage à niveau qui est un vrai coupe-gorge, qui est un danger

que l'on soit à pied, en vélo, y compris en voiture, car on n'y croise pas un camion, il y a ce feu rouge qui est un piège à accidents, parce qu'il fonctionne un jour sur deux et on ne sait jamais comment se positionner. Il y a quelque chose d'important au niveau de la sécurité à faire sur ce secteur-là.

M. le MAIRE.- Vous avez mille fois raison de poser cette question, Monsieur MIKAELIAN, parce qu'il y a effectivement des travaux à faire un peu partout. En l'occurrence, nous en parlerons lorsque nous aurons finalisé avec le Conseil Général ce que l'on a entrepris : vous savez que l'on a pris l'habitude d'annoncer les choses qui sont établies, c'est-à-dire financées et définitivement programmées.

Par contre, cela sera fait courant 2010, car il y a des négociations importantes, et surtout il y a aussi le réseau pluvial qui passe sous la route à refaire, les trottoirs, l'éclairage public et ce, du pont jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au chemin de la Péronne. On en reparlera lorsque l'on sera certain de lancer les travaux.

Merci, Monsieur PEYRO, pour cet excellent rapport.

On passe au vote, s'il vous plaît ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE.- Merci pour les habitants de la Cité Capitaine.

N°17 - Contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de 2009.

Rapporteur : M. PEYRO (Lecture du rapport.)

En ce qui concerne la Ville de Miramas, on a eu, entre 2008 et 2009, 34 FSL (Fonds de Solidarité Logement) en accession au logement, 28 FSL dans le cadre du maintien dans le logement, et 46 FAE (Fonds d'Aide à l'Energie). Cela signifie que grâce au CCAS et à l'action

du service de logement également, on a pu aider plus de 120 familles dans ce cadre-là.

M. le MAIRE.- Cela va nous permettre d'avoir plus d'aides pour les gens afin qu'ils ne soient pas expulsés. Nous mettons en place les outils nécessaires pour aider davantage les Miramasséens dans cette période difficile.

S'il n'y a pas d'interventions, nous passons au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°18 - Autorisation de Monsieur le Maire à signer la « convention de cofinancement de l'ingénierie de projet dans le cadre de l'opération ANRU de la Maille 2 à Miramas – Convention d'application n°2 », convention élaborée par la Caisse des Dépôts.

Rapporteur : Mme LAPRADE (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- C'est donc dans la continuité du projet ANRU. Tout était prévu, les conventions vont arriver au fur et à mesure et la Caisse des Dépôts et Consignations participe très largement.

Y a-t-il des questions ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

*** ADMINISTRATION GENERALE**

N°19- Mise à jour de l'inventaire des équipements existants ou en voie de réalisation et des services publics attachés.

Rapporteur : M. PEYRO (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- De quoi s'agit-il en fait ?... La fin de l'Opération d'Intérêt National (OIN) conduit à la nécessité de régler le coût des terrains acquis depuis 1970 et 1972. Pour la Commune, cela

représente environ 70 hectares et 3,2 M€, le golf représentant une partie importante de ces terrains. La transformation du golf en équipement intercommunal permet de faire prendre en charges ces 3,2 M€ par le budget du SAN sans impact sur l'enveloppe d'investissement de la Commune au sein de Ouest Provence. C'est aussi une opération nécessaire, car s'il y avait un lieu intercommunal, c'était bien le golf de Miramas.

Cette opération de transfert de la gestion va dégager des ressources pour la maintenance de nos équipements (écoles, gymnases, etc.), mais c'est aussi une possibilité par le transfert au SAN d'assumer dans les années qui viennent les investissements nécessaires pour la rénovation de l'ensemble du golf, du green, de l'eau, de l'assainissement, etc..

De plus, le Conseil d'Exploitation de la Régie devenue intercommunale est modifié, mais les élus de Miramas –je reviendrai sur ce point tout à l'heure– sont très largement représentés et, enfin, le personnel de la Régie ne voit pas sa situation modifiée par ce transfert.

Nous avons donc une triple opération :

- premièrement, il s'agit pour le golf d'une activité qui est réellement intercommunale, y compris dans l'association des golfeurs qui ne compte pas que des Miramasséens,

- deuxièmement, c'est aussi un lieu très important d'investissements à réaliser dans les années qui viennent, et la Ville n'a pas les moyens de les porter ; ces investissements sont d'ailleurs préparés par l'équipe actuelle de la Régie du golf.

- troisièmement, au vu des investissements d'achats nécessaires par rapport à l'opération OIM, la Ville ne pouvait pas se permettre d'engager 3,2 M€ : il était préférable de pouvoir les transférer dans une négociation avec le SAN pour que le golf devienne intercommunal et que le SAN puisse régler les 3,2 M€ sur le budget du « SAN-SAN ».

En ce qui nous concerne, la décision a été prise en fonction d'un choix réaliste, j'ai reçu aussi le soutien du Président, et de son Conseil, de l'Association des Golfeurs de Miramas, l'équipe de direction nous a accompagnés, et la Régie s'appellera : « Régie Intercommunale Ouest Provence du Golf de Miramas » pour bien marquer, évidemment, notre attachement à ce magnifique parcours.

Je précise que, dans le cadre du PLU sur lequel nous travaillons actuellement, ce lieu et les sites qui l'entourent seront protégés d'une urbanisation future.

Pour terminer, je crois qu'il fallait clore cette opération OIM, mais de toute façon on n'avait pas le choix, puisque l'Etat, dans une réunion à la Sous-Préfecture il y a maintenant 15 jours, nous a fait savoir –j'imagine, parce qu'il faut faire entrer des recettes– qu'il fallait maintenant régler les dossiers OIM. C'est pour cela que nous avons accéléré les choses, et que cette après-midi nous avons voté, moins une abstention, l'intégration du golf au sein de l'intercommunalité, ainsi que la nécessité d'y engager des investissements, investissements qui sont d'ores et déjà prévus, puisqu'il va falloir lors du prochain Conseil syndical engager des fonds pour pouvoir réparer un certain nombre de choses.

Je crois que la Ville conservera –et vous le verrez dans son rapport de force interne de la Régie– son poids politique, mais aidera aussi –et c'est le rôle de l'intercommunalité– ce magnifique parcours de golf à continuer à se développer, et surtout à accueillir plus de 680 golfeurs, ainsi que des enfants de nos quartiers, car un projet CUCS est fait avec le golf. Voilà globalement ce que je voulais dire sur cette délibération, et ce soir nous devons voter l'intégration à l'inventaire seulement, puisque la Régie a pour sa part déjà voté à l'unanimité le fait qu'elle devienne intercommunale.

Je cède la parole à M. CARLIN.

M. CARLIN.- Vous vous doutez que c'est avec beaucoup de tristesse que j'entends dire de telles choses étant donné que le golf est

pour nous, pour Miramas, pour ceux qui étaient là au départ, une vitrine extraordinaire pour notre ville, et cela nous peine vraiment de voir que la Ville de Miramas perd le contrôle, notamment de la Régie ; on englobe les deux questions, c'est-à-dire celle dont nous débattons maintenant et la suivante.

Effectivement, je ne comprends pas, parce que cette Régie fonctionne très bien, aujourd'hui on la change, et vous dites que vous allez la transférer au développement économique du SAN : pourquoi la Régie du golf n'est-elle pas transférée vers le sport ?

Deuxièmement, si elle est transférée effectivement dans une compétence économique, c'est peut-être parce qu'il y a des projets immobiliers, et nous aimerions savoir ce qu'il en est, parce que nous avons toujours dit qu'il était important pour les Miramasséens de conserver ce golf comme un poumon vert pour la ville et on ne voudrait pas qu'il y ait des constructions inconsidérées. Je sais –et vous y avez fait allusion tout à l'heure– que vous serez particulièrement vigilant là-dessus, mais je voudrais insister sur ce point.

Par ailleurs, je voudrais savoir aujourd'hui à qui appartiennent les terrains du golf : sont-ils toujours à l'Etat par le biais de l'Etablissement Public Foncier Régional, ou le SAN les a-t-il déjà achetés ?

A l'époque, il se posait une question pour nous : c'était de ne pas l'acheter alors, car c'était une structure à aménagement concerté, donc évidemment le prix du terrain était excessivement élevé. Par contre, dans le PLU on avait l'intention de mettre le golf inconstructible, espace vert, et à ce moment-là le prix aurait été divisé par trois ou quatre, ce qui fait que la Ville de Miramas aurait pu peut-être se permettre de l'acheter ; c'était notre idée, je vous dis ce qu'il en est.

M. le MAIRE.- Vous parlez, Monsieur CARLIN, d'acheter, mais à partir du moment où l'Etat vend, il faut que les Collectivités se portent acquéreur, et auquel cas il faut me dire comment je peux sortir

3,2 M€ afin de pouvoir acheter le golf compte tenu de tous les travaux à réaliser dans la ville, et pour une fois je pense que vous auriez pu me dire en tant qu'ancien Maire : « Bravo, vous avez au moins réussi à faire en sorte que le SAN prenne en charge l'achat de ces terrains » que nous devons payer, Monsieur CARLIN, à l'Etat !

Deuxièmement, vous dites : « Vous vous désistez de la question du pouvoir politique de la Régie » : non ! Attendez la question suivante et vous y verrez apparaître trois choses :

- cinq personnes représentent le SAN : cinq personnes, dont deux de Miramas, puisque M. GERON et moi-même avons été élus cet après-midi. Deux personnes supplémentaires représentent la Ville de Miramas, ce que nous avons obtenu du SAN, et vont être proposées tout à l'heure, et enfin deux autres personnes représentent encore Miramas : l'une de la **Société économique** de Miramas et l'autre est le Président du club de golf qui, je crois, est de Miramas. La Ville ne perd donc pas le pouvoir politique de l'avenir de la Régie, la Ville fait transférer les charges –ce qui me paraît très important– sur le SAN, ce qui est quand même intéressant.

Troisièmement, vous avez indiqué que vous vouliez mettre les terrains en zone inconstructible : Monsieur CARLIN, vous avez plus d'expérience que moi au SAN... J'ai vu les dossiers du SAN et notamment à l'EPAD, et j'ai vu des dossiers de construction qui existaient depuis bien longtemps. D'ailleurs pour les Miramasséens, ce qui est très intéressant, c'est de remonter à ces années où la ville nouvelle se créait et où il y a même des plans de Miramas prévoyant 100.000 habitants. De plus, sur ces terrains du golf, il était prévu des immeubles de continuité après la mer. Ensuite, l'OPAC a racheté des centaines d'hectares pour pouvoir construire cette ville de 100.000 habitants, hectares qui aujourd'hui sont boisés et ne sont pas constructibles. Ce que nous voulons faire au sein du PLU qui dépend de nous, et nous avons d'ailleurs bloqué –si vous l'avez regardé, et je sais que ceux siégeant au SAN l'ont fait– dans le cadre du

PADD, du SCoT, cette zone, que nous appelons « le poumon vert », en zone inconstructible.

Ce qui est important pour la Ville, c'est à la fois de ne pas perdre son repère politique et son golf –et je termine là-dessus, parce que vous avez fait une erreur– puisque le golf ne rentre pas dans la Commission économique : je pense que ce n'est pas le lieu, le golf va entrer dans la Commission tourisme, parce que « tourisme et communication » ont un budget d'investissement qui existe aussi, qui est peu utilisé par le SAN, alors que celui du sport est très utilisé ; quant au développement économique, je pense que ce sont plutôt d'autres investissements qu'il faudra faire sur cette commission.

Notre choix a été un choix de raison, en même temps on préserve le patrimoine communal, mais pour une fois que l'on peut avoir de la part du SAN un rattrapage, un investissement sur la ville qui ne rentre pas dans un budget de la Ville au SAN –vous savez à quoi je fais allusion– je pense que c'est une belle opération pour la Ville tout en maîtrisant politiquement la Régie. Voilà pourquoi nous proposons cela : vous pensez bien que la Majorité est très attachée au patrimoine de la ville et elle n'est en aucune façon pour une urbanisation violente et déraisonnée.

Dans la deuxième partie de cette délibération, il y aura la composition, bien sûr, du Conseil d'administration dont les membres me feront peut-être l'amitié de me nommer Président comme je le suis actuellement encore de la Régie communale.

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme DUMAS.- J'ai bien entendu vos explications, toutefois je reste un peu perplexe.

Dans la délibération n°19, il y a quelque chose que je ne comprends pas, je pense qu'il s'agit d'une erreur, et si ce n'est pas le cas, vous me l'expliquerez : « *Ouest Provence est propriétaire d'un golf sur le territoire de Miramas actuellement en gestion communale* ». Le golf n'est

pas en gestion communale, il est en gestion par la régie qui a une autonomie financière et juridique. Je ne comprends donc pas que vous ayez indiqué qu'il est en gestion communale.

Mme VIAL.- C'est une régie comme celle de pompes funèbres, c'est une régie paramunicipale.

Mme DUMAS.- Non, pas du tout, elle n'a pas le même statut.

M. le MAIRE.- Madame DUMAS, on est en gestion communale, car au SAN il y a des bâtiments, des terrains qui sont « SAN à gestion Ville », ou « Ville à gestion SAN », ce qui est plus rare...

(S'adressant à M. CARLIN) C'est vrai que l'on a découvert qu'il y avait beaucoup plus de terrains à « gestion SAN » que l'inverse, et on aurait préféré en avoir plus, mais ce n'est pas le cas. J'imagine donc que vous aviez là aussi une stratégie à l'époque.

Madame DUMAS, je vous ai coupé la parole.

Mme DUMAS.- J'entends ce que vous dites quand au coût de ces terrains qui poserait un problème à la Commune, donc pour les terrains, je me dis « pourquoi pas », mais je ne comprends pas pourquoi toute l'activité bascule au SAN.

M. le MAIRE.- Quelle activité ?

Mme DUMAS.- Tout !

M. le MAIRE.- C'est normal !

Mme DUMAS.- Etait-ce nécessaire ? Etait-ce une obligation ? Un choix ? Je ne comprends pas l'objectif recherché.

Autre chose, on a tous connu le golf dans d'autres états, et si mes souvenirs sont bons –mais je m'avance peut-être– les travaux ont été réalisés sur l'enveloppe de Miramas, notamment au niveau du restaurant et du club-house, et aujourd'hui on bascule tout au niveau du SAN. Tout à l'heure, vous faisiez allusion à des compensations pour les écoles, les gymnases, donc je ne comprends pas.

M. le MAIRE.- Quand on est au SAN, on vote plusieurs choses et notamment des budgets d'investissement dont nous allons parler ici, au Conseil municipal, pour l'année 2010. Que sont ces budgets d'investissement du SAN ? Ce sont des dotations qui sont données pour les investissements par Commune. Si vous piochez dedans, vous piochez pour des travaux pour les écoles, les bâtiments, etc.. **L'objectif recherché est que le SAN a aussi son propre budget d'investissement, ce qui nous permet de ne pas obérer la réhabilitation, etc., que nous devons faire pour la ville dans les prochaines années.**

Vous demandez pourquoi nous avons tout basculé au SAN : il s'agit, Madame, de 3,2 M€ ! Les bâtiments étaient SAN, et de toute façon à l'heure où je vous parle, il y a des problèmes sur lesquels nous savons qu'il faudra agir comme l'assainissement, mais aussi l'isolation, l'accueil des handicapés, il y a des problèmes d'agencement, d'investissement sur tout ce qui est arrosage, et il y a aussi des greens qui méritent aujourd'hui de l'investissement. Par exemple, les joueurs de golf n'ont pas de toilettes sur le golf, cela a un coût, en ce qui concerne les greens, il faut les ouvrir, etc.. Puis, il y a aussi une possibilité pour le golf actuellement de se développer, et le problème du développement du golf, c'est que si, par exemple, nous allions vers la mise en place d'un compact, la Ville n'est pas en capacité d'investir dans ce type d'équipement, alors que l'intercommunalité peut le faire. Nous avons pris exemple sur ce qui s'est passé dans d'autres communes, et ici souvent nous avons cité le stade Parsemain. Cet équipement qui est particulier et que nous voulons préserver, c'est à la fois un « produit d'appel » vis-à-vis de la ville notamment pour faire venir des entreprises, mais c'est aussi un lieu de loisir et de sport, et en même temps d'insertion. Nous avons plutôt choisi de proposer au SAN –et je remercie le Président GRANIE– de récupérer l'ensemble afin de pouvoir agir sur les investissements à partir des investissements du SAN, tout en permettant à la Ville de conserver tous les autres investissements qu'elle doit réaliser, et j'ai pris

l'exemple de l'école, parce que nous savons que l'année prochaine encore il nous faudra peut-être engager 1 M€ ou plus sur un certain nombre d'établissements.

Mme DUMAS.- J'entends tous ces arguments, il n'y a pas de souci, il y a des enveloppes « SAN-SAN », des enveloppes investissements, je connais tout cela, mais je crains à terme que cela soit comme pour le théâtre, c'est-à-dire que lorsque l'on veut y faire quelque chose à 10 heures et demie, on n'est plus chez nous, et là cela sera pareil, alors qu'effectivement il y a eu des montages, des motivations, des énergies qui ont essayé de garder ce pôle attractif en essayant souvent de trouver des montages pour que cela puisse rester à la Ville. J'entends ce que vous dites pour les terrains, mais pour le reste vous ne m'avez pas convaincue.

Enfin, je voudrais savoir comment sont classés les terrains.

M. GUILLEMONT (hors micro).- Ils sont classés « zone NA ».

Mme DUMAS.- Et le nouveau classement dans le cadre de vos... *(Fins des propos de Mme DUMAS interrompus par ceux de M. le Maire.)*

M. le MAIRE.- Madame, finissez de poser votre question et nous ferons une réponse, car si vous faites les questions et les réponses...

Mme DUMAS.- D'accord. Je souhaiterais donc savoir comment vous souhaitez les classer plus tard, parce qu'en termes de « poumon vert », manifestement on est tous sensibles, mais semble-t-il pas de la même façon, et parfois beaucoup dans le discours et pas trop dans les actes. Quel sera donc le nouveau classement de ces terrains ?

M. le MAIRE.- D'abord, je vous l'ai dit tout à l'heure, cette zone ne sera pas constructible, nous irons vers une zone naturelle, ainsi les choses seront difficilement modifiables.

Deuxièmement, nous contrôlons nous-mêmes le PLU.

Troisièmement, je vous ai indiqué que dans le cadre du PADD et du SCoT, nous avons déjà prévu sur cette zone –et le Président et le Conseil le savent– certaines choses que nous avons déjà mises en place.

Quatrièmement, c'est une opération économique.

Cinquièmement, nous en conservons le leadership politique.

Sixièmement, quand vous dites que l'on organise des manifestations à 10 heures et demie, c'est forcément la journée, car on ne fait plus rien au golf à cette heure du soir.

Je tiens à préciser quand même que la Régie continuera à définir le prix des cotisations, l'organisation de telle ou telle manifestation, seulement au lieu de piocher dans ses propres réserves –puisque les comptes de la Régie aujourd'hui sont équilibrés mais fragiles, parce qu'elle ne peut pas augmenter de beaucoup ses cotisations en raison de la concurrence– elle pourra bénéficier des moyens de Ouest Provence. Par exemple, quand elle organisera un grand championnat de golf, c'est la Communication de Ouest Provence qui prendra en charge, et non celle de la Ville ; quand on organisera des activités pour les jeunes dans le cadre du CUCS, c'est la Régie qui le décide en relation avec l'association des golfeurs et c'est la Majorité qui en détermine les outils et les moyens.

Je pense que l'on est à la fois dans une nécessité réaliste de gestion, et en même temps pas du tout sur un abandon politique du bien et de l'outil, loin de là, et c'est même l'inverse.

Puis-je passer au vote maintenant ?... Monsieur GERON ?

M. GERON.- Sur un certain nombre de questions qui ont été posées, notamment la dernière concernant le PLU, comme il s'agit de ma délégation, je vais répondre.

Evidemment, c'est le souci de la Majorité de protéger cet espace et d'intégrer le golf dans un espace plus large, que l'on peut

appeler un « poumon vert », à vocation de tourisme, de loisirs sportifs, et il est évidemment pour moi –je l'ai toujours dit et écrit ainsi– que nous n'arriverons pas un jour ici avec un PLU à présenter aux groupes minoritaires, il ne s'agit pas de surprendre : quand nous aurons suffisamment d'outils de discussion à mettre sur la table, nous en discuterons dans le cadre de diverses commissions, mais évidemment avec cette volonté-là concernant ce site.

Deuxième point, sur les régies intercommunales, il y en a déjà une à Miramas que vous connaissez bien, c'est la Régie équestre qui est juste à côté. Il y a alors un peu de contradiction dans les discours, parce que dans la Régie équestre, les Miramasséens sont majoritaires. Il y a donc quelque part une contradiction à vouloir être maître chez nous et dire en même temps qu'il faut que cela soit intercommunal. Pour ce qui concerne donc la Régie équestre, elle est intercommunale, mais les décisions sont prises dans le cadre du Conseil d'administration de la Régie –c'était déjà le cas sous la mandature précédente– est très franchement, comme c'est moi le Président, jamais personne n'est venu nous imposer quoi que ce soit avec une volonté intercommunale qui supplanterait les intentions communales. Cela peut, de mon point de vue, être tout à fait la même chose au golf. Je dois dire quand même, parce qu'il faut tout dire, que je suis aussi administrateur de la Régie du Deven : au Deven, les Istréens ne sont pas majoritaires. Il n'empêche que lorsque je siége au Conseil d'administration du Deven, je pense que le bon esprit c'est aussi de faire avec les gens qui sont à Istres, j'écoute et je vais dans le sens de ce qu'ils souhaitent faire, mais ce n'est jamais très contradictoire, c'est-à-dire qu'il s'agit bien de l'intérêt même du site.

Dernier point un peu en marge de cette discussion : on va avoir deux régies intercommunales mitoyennes : celle du golf et celle du Centre équestre. J'entends beaucoup de flatteries sur le golf : très bel équipement sur lequel il y a sûrement encore des investissements à réaliser, etc., je voudrais quand même dire –et c'est le Président de la

Régie équestre qui le dit, même si je l'ai déjà dit– qu'à côté nous avons quelque chose qui est pratiquement au niveau de l'insalubrité, et que nous serons bien confrontés au niveau du SAN à faire de temps en temps quelques choix.

En ce qui concerne le golf, je souhaite que l'on obtienne du SAN tous les efforts nécessaires pour faire briller cet équipement dans l'intérêt de la ville, sachant qu'il faudra aussi le faire pour le Centre équestre.

M. le MAIRE.- C'est un appel subliminal que tout le monde a entendu !

Monsieur MIKAELIAN, vous avez la parole.

M. MIKAELIAN.- J'entends bien toutes les explications, mais je ne suis pas convaincu –et c'est d'ailleurs pour cela qu'au SAN je n'ai pas voté le transfert de la Régie du golf au SAN– pour deux raisons : on perd une fois de plus au niveau de Miramas les compétences sur un outil qui ne donne que satisfaction à tous ceux qui veulent l'utiliser. Bien sûr, il y a des explications économiques que l'on peut entendre, mais on laisse partir ces compétences vers l'intercommunalité. Quand on favorise un tel départ de compétences, comment peut-on en même temps protester contre la réforme des Collectivités qui va encore plus aspirer les compétences des Communes et les tirer vers les grandes métropoles ? C'est la première contradiction que je relève.

La deuxième chose qui induit le fait que nous ne voterons pas non plus ce soir ce transfert, c'est qu'il y a des discours rassurants comme : « Ne vous inquiétez pas, le PLU, etc. », mais j'ai entendu les mêmes discours rassurants sur l'incinérateur il y a un an.

(Rumeurs dans la salle.)

Dans le débat sur l'incinérateur, on nous a assurés qu'il n'y aurait jamais d'incinérateur, or il va démarrer le 7 janvier, d'après ce que nous a dit le Maire de Fos. Je suis donc très prudent sur les assurances que l'on peut me donner ici et là, et je regrette que ce transfert se fasse

dans la grande allégresse, car les Miramasséens risquent de la payer plus tard.

M. le MAIRE.- Vous y voyez une contradiction... Contradiction pour contradiction, quand nous arrivons en 2008 et que nous constatons l'intégralité des compétences qui sont au SAN...Monsieur MIKAELIAN : de grâce ! Les Maires successifs ont travaillé au sein du SAN, pour certains même au niveau du SCA, et je n'ai jamais dit à un ancien Maire qu'il avait pensé simplement, en ce qui concerne la construction d'une intercommunalité, à se débarrasser d'un certain nombre de choses. Ce n'est pas ce que nous faisons, nous le prouvons tous les jours dans nos actions, et je pense sincèrement que la contradiction n'est pas là. Je pense qu'il aurait été contradictoire, par contre, de dire au Conseil municipal que nous laissons partir le golf vers le SAN au moment où on nous demande de faire beaucoup plus pour les personnes qui sont en difficulté dans leur logement, leur travail, dans leur vie collective, dans les espaces publics, etc.. Oui, nous avons fait le choix de préserver les deux, c'est-à-dire de préserver nos capacités d'investissement, tout en faisant porter les investissements au sein du SAN pour préserver l'avenir du golf ; c'est cet avenir qui nous a guidés dans ce choix.

Enfin, il n'y a aucune comparaison entre un incinérateur et le golf. Dieu merci ! Je le dis ici de façon solennelle : pour les mêmes raisons que j'ai indiquées cet après-midi, personne ne dictera à la Ville de Miramas, quelles que soient les majorités d'aujourd'hui et de demain, le choix que nous ferons de l'urbanisation sur le golf. Je le dis très clairement. Ce n'est pas du tout notre objectif, bien au contraire, et comme nous l'avons dit tout à l'heure, Gérard GERON l'a rappelé : nous ne laisserons jamais faire cela. Nous voulons préserver cet écrin, mais nous voulons également le préserver dans le développement. Nous avons besoin de faire des travaux dans la ville, et on n'est pas capable à la fois

de payer 3,2 M€ et d'investir pour la ville ; ce n'est pas possible, je n'y peux rien, c'est la réalité de la gestion.

M. GERON.- Il faut être clair sur cette question, même si cela fait partie des choses qui vont être discutées ; je parle du PLU. Faisons un peu de géographie, il n'y a rien à cacher. Sur le golf, il n'y a pas la place pour construire, ce n'est pas possible, c'est donc forcément à la périphérie que les inquiétudes peuvent porter :

- la montée vers Cabasse : il y a une poche d'urbanisation qui s'est engagée, ce n'est pas nouveau.

- les Jardins du lac (ce n'est pas nous) : où va-t-on l'arrêtee ?... On est sur la ceinture du golf, donc si je situe les Jardins du lac à droite, tous les bâtiments de M. **(DE STEFANO ?)** à gauche jusqu'à sa maison, ce qui s'en va jusqu'à la porcherie, dans le cadre du PLU, il va bien y avoir une discussion : quelle affectation donne-t-on à ces zones qui sont à la périphérie du golf ? Que fait-on où il y a déjà du bâti ? Alors que l'on a fait un lotissement d'un côté, fait-on le pendant de l'autre côté : « oui ou non » ? Ce sont de vraies questions. En tout cas ne sont pas ceux qui ont commencé à organiser là, qui peuvent nous suspecter de vouloir en faire encore, mais il n'empêche que nous allons en discuter ensemble ! A quel endroit sera le trait ?... On va en discuter.

Venons de l'autre côté du golf :

- Couvent : on a les terrains de foot d'un côté, il reste une bande de terrain entre les terrains de foot et le chemin sur lequel nous avons un projet de jardins familiaux. C'est tout. On peut le contester, mais ce sont des jardins familiaux.

Ensuite, continuons à faire le tour du golf : il y aura vraisemblablement une discussion sur un secteur très particulier qui est le triangle de Tartugues, c'est-à-dire quand on passe sur le pont que l'on descend devant « MIDI CUISINES », et que l'on revient vers le golf et le Centre équestre par derrière, le long de la voie ferrée : il y a ce triangle. Cela sera débattu, parce qu'effectivement on est sur une entrée de ville

qui doit être aménagée, sur des terrains visuels quand on est au-dessus du pont et sur lesquels il doit y avoir une réflexion. Effectivement, il y a des possibilités d'aménagement sur ce terrain, mais si nous devons aménager, il faudra bien de toute façon en discuter. Il n'y a pas de décisions qui seront prises de manière arbitraire.

Si je continue, on se rapproche du golf et on arrive le long du chemin qui mène au Centre équestre, et que reste-t-il là ?... Quand vous êtes au Centre équestre, sur le pré derrière la carrière, le Centre équestre est en partie sur le territoire de Grans. La limite communale passe au milieu. Au-delà de cette limite, nous ne sommes donc plus chez nous, et il n'y a pas l'espace là pour un projet d'aménagement. De toute façon, il n'y en a pas, je vous le dis franchement : il n'y a pas de volonté d'urbaniser quoi que ce soit sur ce secteur-là.

Je vais vous dire franchement quelque chose, je me pose la question suivante : vu l'état du Centre équestre, vu le fait qu'à Miramas, par exemple, il n'y a pas d'hôtel et que les gens en demandent, on peut en toute légitimité se demander s'il n'y aurait pas un intérêt –mais il n'y a pas de décisions prises là-dessus– de faire un transfert du centre équestre pour qu'il y ait un équipement hôtelier à proximité du golf qui permettrait de les valoriser mutuellement. Mais vraiment, il n'y a rien de décidé, j'ai juste cette idée en tête : entre les investissements nécessaires pour mettre le Centre équestre en état et... Parfois, je me demande si cela vaudrait le coup. Mais, pour déplacer le Centre équestre, il faut trouver un endroit, vous voyez donc que l'on est loin de la chose... Sur le pourtour du golf –après on s'éloigne vraiment du golf– comme derrière le canal ensuite on n'est plus sur notre territoire communal, je ne pense pas quand même que le Maire de Grans ait la volonté ni la possibilité du fait du SCoT de venir urbaniser sans être à proximité de son centre-ville, donc franchement autour du golf –je l'avance aujourd'hui– il n'y a aucune volonté de notre part d'urbanisation.

M. le MAIRE.- Jean GUILLON souhaite ajouter quelque chose, et ensuite on arrête la discussion.

M. GUILLON.- Je vais dire un mot, très rapidement.

(S'adressant à M. MIKAELIAN) Je sens comme un procès d'intention, et vraiment cela me peine, parce que l'on a un POS qui date de 1983 et qui prévoit finalement Miramas avec 100.000 habitants. J'étais candidat sur une liste aux élections de 1989 et nous avons été battus, mais j'avais quand même eu l'occasion de voir une maquette qui était présentée pendant la campagne électorale –je pense que vous allez vous en souvenir– où le maire de l'époque, qui était candidat à sa succession, nous avait montré ce qu'il comptait réaliser. C'est vrai, il n'y avait pas de golf, mais il me semble bien me souvenir qu'à l'emplacement du golf il y avait des maisons.

Quant à vous, Monsieur CARLIN –je vois que cela vous fait sourire– je vous rappelle quand même que vous aviez vendu Belval pour faire un lotissement avec des maisons, alors ne venez pas nous dire que l'on veut tout urbaniser. C'est tout, je n'ai plus rien à dire.

M. CARLIN.- Je ne peux pas vous laisser dire cela, parce que ce que M. GERON vient d'exposer, c'est à peu de choses près tout ce que l'on avait prévu autour du golf.

Je suis bien d'accord avec cela, je sais très bien qu'il va falloir urbaniser certaines choses à la périphérie du golf, c'est exactement ce que l'on vous avait déjà présenté à notre temps. Où je rejoins tout à fait M. MIKAELIAN et Mme DUMAS, c'est en ce qui concerne les terrains, parce que dans 20 ans ces terrains appartiendront au SAN, à l'intercommunalité, mais qui vous dit que dans 20 ans il y aura encore un golf ?... Les gens voudront-ils encore jouer au golf dans 20 ans ?... S'ils veulent faire autre chose, à ce moment-là la Ville de Miramas sera-t-elle en mesure de dire qu'elle veut faire ceci ou cela sur ce terrain ?... Parce qu'il ne nous appartiendra plus !

M. le MAIRE.- Vous êtes intervenus, on va arrêter sinon on va y passer la nuit... Monsieur MIKAELIAN et on termine.

M. MIKAELIAN.- J'ai bien entendu toutes les explications techniques de Gérard GERON, j'ai bien entendu les élans de haine de M. GUILLON, on a l'habitude, donc...

(Rumeurs dans la salle.)

M. GUILLON.- Ce n'est pas de la haine !

M. MIKAELIAN.- ... Ce n'est pas un souci.

Ce que je veux dire, c'est qu'au-delà des aspects techniques, c'est la volonté politique qui est déterminée : ce que l'on ne pouvait pas faire à un endroit, la volonté politique l'a fait. C'est à travers cela qu'est notre souci, il n'y a aucun procès d'intention, il y a une mise en garde politique de ce que peuvent devenir ces terrains-là lorsqu'ils passent au SAN, lorsqu'ils deviendront peut-être des terrains de la métropole marseillaise du grand Marseille. On facilite le travail, on ouvre les portes et on risque de le payer un jour ou l'autre. On dit ce que l'on pense sur cette affaire-là, que cela plaise ou pas.

M. le MAIRE.- Merci. Nous allons arrêter le débat à présent, mais je vais juste faire une synthèse de conclusion.

(S'adressant à M. CARLIN) Vous savez, la haine va souvent avec l'amour : un jour on hait, le lendemain on aime bien, cela peut se passer ainsi. Cependant, je vais quand même dire une chose très claire : la majorité des terrains –et ce n'est pas une attaque, c'est une réalité– de cette ville sont détenus par le SAN. Ce n'est pas nous qui l'avons décidé : je l'ai constaté en arrivant avec mes amis ! A un moment donné, il ne faut donc pas être schizophrène ! Un jour, nous dire ici : « Que vont devenir dans 20 ans les terrains ?... » La réponse est simple : qu'avez-vous décidé il y a 20 ans sur ces mêmes terrains ?... La même chose, d'accord ?... Je vais vous dire ce qui va se passer dans 20 ans : même s'il y a une organisation différente... Savez-vous ce que vous allez devenir

dans 20 ans ?... On ne peut pas garantir à 100 % les choses dans le monde où l'on vit.

(S'adressant à M. MIKAELIAN) C'est une mise en garde politique, je prends cela comme tel, mais je mets aussi en garde : on ne peut pas, dans cette salle, tenir un discours où l'on nous demande de faire encore plus notamment dans la baisse des impôts, notamment plus de social et plus de présence, et en même nous demander de trouver 3,2 M€ dans le budget de la Commune : ce n'est pas possible. On ne peut pas faire tout ce que vous nous proposez.

En clair, je prends cela comme une remarque politique et à cette remarque –je le dis très clairement– la Ville de Miramas ne laissera rien faire de plus que ce qui sera décidé ici, parce que c'est ainsi que se passent les choses, et d'ailleurs je note que vous vous êtes abstenu au SAN, ce qui signifie que vous n'étiez pas contre. Je l'ai entendu comme tel, je le prends comme un message, mais, rassurez-vous, la Ville de Miramas ne se laissera pas faire, comme nous, nos enfants et petits-enfants, à moins que les Communes n'existent plus, et dans ce cas-là, Mesdames et Messieurs, les terrains constitueront une autre affaire.

Je reviens sur la question n°19 et je passe au vote .

VOTE :

POUR : 26 Groupe Pour Miramas

CONTRE : 6 Groupe DVD Divers Droite

ABSTENTIONS : 3 Groupe d'Opposition de Gauche

N°20 – Transfert de la régie du golf de Miramas et désignation des membres représentant la Commune de Miramas au sein de la « régie du golf de Miramas ».

Rapporteur : M. VIGOUROUX

Nous n'allons pas reprendre le débat, nous passons au vote sur le transfert de la Régie du golf de Miramas.

VOTE :

Sur le transfert de la Régie du golf de Miramas

POUR : 26 Groupe Pour Miramas

CONTRE : 6 Groupe DVD Divers Droite

ABSTENTIONS : 3 Groupe d'Opposition de Gauche

M. le MAIRE.- Par ailleurs, il est précisé, dans la délibération, la liste des représentations :

- 5 représentants du SAN Ouest Provence qui sont : Gérard GERON, Frédéric VIGOUROUX, Yves VIDAL, Maire de Grans, Daniel GAGNON, Maire de Cornillon-Confoux, et Oula AZOUZ, Vice-Président délégué à la Politique de la Ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

- 2 représentants de la Commune que nous devons désigner,

- 1 représentant de l'association du golf de Miramas,

- 1 personne physique ou morale ès qualité choisie en fonction de ses compétences et de sa connaissance du tissu économique intercommunal.

Nous allons procéder à la désignation de deux représentants de la Commune de Miramas, Conseillers municipaux.

Proposition du groupe Pour Miramas :

- Mme VIAL Marie-Pierre,

- Mme FETTACHE BOUGUessa Fatima.

M. GERON.- Le golf intéresse plus les maires que le Centre équestre.

M. le MAIRE.- Non, mais compte tenu du fait que nous sommes tous mitoyens, il était nécessaire de pouvoir travailler ensemble.

Y a-t-il d'autres candidats ?

M. CARLIN (hors micro).- Non.

M. MIKAELIAN (hors micro).- Non plus.

M. le MAIRE.- Souhaitez-vous un vote au bulletin secret ou un vote à main levée ?

M. CARLIN.- Un vote à main levée suffit.

(M. MIKAELIAN acquiesce d'un signe de tête.)

M. le MAIRE.- Nous votons sur le fait que nous allons procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : qui est pour ?...

Adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE.- Nous passons donc au vote portant sur la candidate titulaire, Mme VIAL Marie-Pierre. Qui est contre ?

M. ROUBY (hors micro).- Nous ne participons pas au vote.

M. le MAIRE.- Vous abstenez-vous, ou refusez-vous de voter ?

M. ROUBY (hors micro).- Nous ne prenons simplement pas part au vote.

Mme VIAL (hors micro).- Lorsque je ne voulais pas prendre part au vote, M. CARLIN m'avait expliqué que je ne pouvais pas ne pas voter. Il m'avait donc expliqué que je devais m'abstenir, et chaque fois cela a été compté comme une abstention.

M. le MAIRE.- Vous abstenez-vous, Monsieur CARLIN ?

M. CARLIN.- Tout à fait.

M. le MAIRE.- Merci de ce geste amical envers Mme VIAL.

Je passe donc au vote concernant la désignation de Mme Marie-Pierre VIAL.

VOTE :

POUR : 26 Groupe Pour Miramas

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 9 (Groupe DVD Divers Droite + 3 Groupe d'Opposition de Gauche)

M. le MAIRE.- Nous passons à présent au vote portant sur la candidate titulaire, Mme FETTACHE BOUGUessa Fatima.

VOTE :

POUR : 26 Groupe Pour Miramas

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 9 (Groupe DVD Divers Droite + 3 Groupe d'Opposition de Gauche)

N°21 - Avenant n°1 - Substitution du SAN Ouest Provence à la commune de Miramas dans la convention d'occupation du 30 octobre 2007 par laquelle la commune de Miramas avait consenti la mise à disposition du restaurant du golf à la SARL Tiger's House.

Rapporteur : M. GUILLEMONT (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Monsieur CARLIN, nous vous écoutons.

M. CARLIN.- Cela engendrera-t-il une perte de recettes pour la Ville de Miramas ?

M. GUILLEMONT.- On avait aussi des charges, par exemple il faut savoir que la Commune payait l'intégralité du chauffage, les assurances, l'entretien des extincteurs, l'eau, etc.. Le delta est légèrement négatif, mais compte tenu de ce qui vient d'être dit, à savoir que la Commune qui ne compte plus sur l'enveloppe du SAN était dans l'incapacité de trouver les financements nécessaires pour faire ne serait-ce que les grosses opérations de maintenance sur le bâtiment et sur les greens, je pense que l'affaire est entendue sur le plan financier.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ?...

VOTE :

POUR : 26 Groupe Pour Miramas

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 9 (Groupe DVD Divers Droite + 3 Groupe d'Opposition de Gauche)

N°22 - Installation d'une patinoire synthétique de plein air Rue Sauvaire à Miramas du 19 décembre 2009 au 28 décembre 2009 – Tarif et Règlement Intérieur d'utilisation.

Rapporteur : Mme AOUMMEUR (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Il y aura donc une patinoire écologique.
Monsieur CARLIN ?

M. CARLIN.- Je voulais simplement vous féliciter cette année de mettre une patinoire plutôt qu'une grande roue qui n'a pas fonctionné l'année dernière...

(Rumeurs dans la salle.)

M. le MAIRE.- Monsieur le Maire, vous aviez bien commencé !

M. CARLIN.- ... A cause du Mistral.

M. le MAIRE.- On est en Provence.

M. CARLIN.- Une patinoire est bien préférable. Merci beaucoup !

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur CARLIN, de nous féliciter.

Monsieur MIKAELIAN ?

M. MIKAELIAN.- Supposons que le Groupe Socialiste décide de ne pas voter : la patinoire étant déjà installée, il y aurait un problème !...

M. le MAIRE.- Mais vous savez que le Groupe Socialiste n'est qu'une fraction du Conseil municipal qui est composé d'autres groupes. Il eut été possible effectivement qu'elle s'abstienne, mais la

Majorité l'aurait emporté. Nous avons construit cette liste de cette façon-là.

Je sais pourquoi vous me faites ce clin d'oeil, je vous en ai fait un tout à l'heure : voyez l'amour et la haine parfois où cela nous mène !...

On passe au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE.- Ne le répétez pas aux petits enfants afin qu'ils en aient la surprise samedi. Evidemment, vous êtes tous invités à vous rendre à la grande parade.

N°23 - Mise à disposition, à titre gratuit, de salles à l'occasion des meetings des candidats aux élections régionales de mars 2010.

Rapporteur : Mme AOUMMEUR (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Comme nous l'avons indiqué en Commission, c'est ouvert à l'ensemble des organisations politiques pour ce grand débat démocratique régional qui nous attend après janvier. Etes-vous tous d'accord ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

* **DIRECTION RESSOURCES HUMAINES**

N°24 - Avenant n°3 à la convention relative à la médecine professionnelle et préventive.

Rapporteur : M. MARCHESI (Lecture du rapport.)

C'est tout simplement un changement d'adresse que l'on est obligé de passer au Conseil municipal étant donné que la convention a déjà été délibérée la semaine dernière.

M. le MAIRE.- Nous passons au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

* **DIRECTION DE LA POPULATION**

N°25 - Recensement de la population.

Rapporteur : Mme VIAL (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

* **SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL**

N°26 - Convention avec la société MUTAC dans le cadre des contrats de prévoyance funéraire proposés par le Service Funéraire Municipal – Autorisation à Monsieur le Maire à signer.

Rapporteur : Mme VIAL (Présentation du rapport.)

Nous avons eu un Conseil d'Exploitation du SPIC et cela faisait déjà plus d'un an que nous avons étudié la situation, parce que nous avons d'assez nombreuses demandes de personnes qui souhaitent contracter un « contrat obsèques » pour organiser leurs obsèques et les payer à l'avance. Nous avons donc contacté plusieurs sociétés qui proposent plusieurs contrats, et après étude il est ressorti que la MUTAC, qui est une mutuelle, était la mieux placée et proposait les meilleurs services. C'est un service supplémentaire que les pompes funèbres proposent aux Miramasséens.

M. le MAIRE.- C'est une délibération que nous ne souhaitons à personne d'activer aujourd'hui. Nous passons au vote.

VOTE :

POUR : 32 (26 Groupe Pour Miramas + 6 Groupe DVD Divers Droite)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3 (Groupe d'Opposition de Gauche)*** POLITIQUE DE LA VILLE****N°27 - Participation financière de la Commune à un chantier d'insertion.**

Rapporteur : Mme DEFFOBIS (Lecture du rapport.)

Vous constaterez que sur ce dossier un travail de qualité a été réalisé. L'Etat, le Conseil Général, le Conseil Régional, les bailleurs ont été sollicités financièrement, ce qui permet une participation financière de la Commune à hauteur de 10 % du montant global du projet qui s'élève à 278.746 €.

Ce projet permet à 18 demandeurs d'emploi Miramasséens d'être recrutés pour réaliser ces travaux, ils retrouvent ainsi une activité professionnelle.

M. le MAIRE.- Nous avons été félicités pour les micro-crèches, j'imagine que nous aurons des félicitations pour faire construire et réparer les locaux des micro-crèches par les jeunes en demande d'emploi et en recherche de qualification ; je ne peux pas imaginer l'inverse. Y a-t-il de questions ?

M. ROUBY.- Il ne s'agit pas d'une question mais d'une remarque que je voudrais faire, parce que l'on parle toujours du désengagement de l'Etat, mais là on peut s'apercevoir que l'Etat s'engage fortement, tout comme dans la question suivante.

M. le MAIRE.- Nous sommes pour l'engagement de l'Etat, mais encore faut-il le susciter ! Il est vrai que nous préférons effectivement des dossiers où la Ville de Miramas n'engage que 10 %, mais il s'agit de mécanismes, Monsieur ROUBY. Je passe au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE.- Mes félicitations, Madame DEFFOBIS.

N°28 - Participation financière de la commune au projet conduit par UNIS-CITE Méditerranée pour le service civil volontaire.

Rapporteur : M. PASCAL (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Cette question est importante... On ne passe pas assez de temps pour parler de certaines délibérations, notamment de ces deux derniers rapports, et pourtant ils sont très importants, car on parle là de personnes, et évidemment UNIS-CITE a déjà travaillé il y a quelques jours sur les quartiers avec vous, Monsieur DEMARETZ, et cela s'est très bien passé, il y avait beaucoup d'enfants. Nous passons au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

* **URBANISME**

N°29 - Cession, après déclassement, d'environ 15 m² rue du Cers, au profit de Mr et Mme HAJERI Taha.

Rapporteur : M. GUILLON (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°30 - Mise à jour de l'inventaire des équipements existants ou en voie de réalisation et des services publics attachés du SAN Ouest Provence.

Rapporteur : M. PEYRO (Lecture du rapport.)

Sur l'enveloppe de Miramas, le SAN Ouest Provence va faire des travaux au Centre SCHWEITZER jusqu'à hauteur de 1 M€. Evidemment pendant ces travaux, tous les jeunes qui sont au Centre SCHWEITZER, ainsi que l'encadrement, sont obligés de le quitter, et c'est

la raison pour laquelle nous avons décidé de réhabiliter la villa Santelli pour les y accueillir.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

*** Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises entre le 27 OCTOBRE 2009 et le 19 NOVEMBRE 2009.**

*** Convention avec la Société ECOFINANCE / Mission d'étude sur l'optimisation des bases fiscales de taxe foncière et de taxe d'habitation des locaux d'habitation :**

M. le MAIRE.- Parmi ces conventions, une convention a été passée avec la société ECOFINANCE. La mission se déroulera en deux phases et il y aura un diagnostic ; on prépare tout cela.

Y a-t-il des questions ?...

**(Acte est donné des décisions prises par M. le Maire
Entre le 27 octobre et le 19 novembre 2009.)**

*** Monsieur le MAIRE procède à la lecture de la liste des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil municipal.**

M. le MAIRE.- Mes chers collègues, nous sommes à la veille des fêtes de fin d'année, je vous souhaite donc à tous au nom de la Ville, mes meilleurs vœux de bonheur pour ces fêtes de Noël, ainsi que d'être heureux parmi les vôtres, et j'en profite pour souhaiter également aux salariés de la Ville et à celles et ceux qui nous entourent, un joyeux Noël. Bonnes fêtes !

Le Conseil municipal n'appelle plus de questions, je déclare donc la séance de ce Conseil municipal levée.

La séance est levée à 22 heures 10.

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance

Frédéric VIGOUROUX

Marie-Pierre VIAL